



## Délai appel décision placement ASE

-----  
Par stefperdu

Bonsoir

J'ai une question urgente

Le 04/04 dernier un juge aux enfants a décidé un placement immédiat de mes enfants et je 'etais pas a l'audience.

,je m'ai pas de doc du tribunal

On m'a conseillé aujourd'hui d'aller chercher l'info au tribunal mais pas à côté

Avant d'y aller je voudrais savoir :

A partir de quand commence le début du délai pour faire un requête pour faire appel de la décision ? Si c'est possible

Car on m'a dit début: c'est à réception du doc par courrier recommandé

Et une autre source me dit : à partir de la date de la décision le 04/04..

Je suis perdue

..

Merci pour la réponse